

BTSa

Aménagements Paysagers

Découvrez l'esprit MFR



De la conception à la réalisation :
former les futurs chefs d'équipe

Les + de la MFR :

- internat
- suivi spécialisé
- travaux pratiques sur le site
- pédagogie par projet
- formation accessible aux personnes en situation de handicap



Cursus de formation

Une offre de parcours en 2 ans (1400 h) sous statut apprentissage.

La formation débouche sur un diplôme : le BTSa Aménagements Paysagers validé en CCF (contrôles en cours de formation) et en épreuves terminales en fin de deuxième année, délivré par le Ministère de l'Agriculture.

Démarrage de formation en septembre. Possibilité d'intégration de la formation en cours d'année selon positionnement préalable.

Conditions d'accès à la formation :

Peuvent être admis en 1^{ère} année les élèves issus :

- d'un Baccalauréat
- avec obtention d'un contrat d'apprentissage
- admission sur dossier et entretien avec le responsable de formation

Peuvent être admis en classe de deuxième année les élèves issus :

- d'une première année de BTSa Aménagements paysagers
- avec obtention d'un contrat d'apprentissage

Admission sur dossier et entretien avec le responsable de formation

Nous consulter pour toute demande de dérogation particulière

Objectifs de la formation sur le cycle BTSa :

- 1^{ère} année
 - Intégration en milieu professionnel : 20 semaines à la MFR et 27 semaines en entreprise
 - Acquisition des capacités professionnelles relatives aux métiers de l'aménagement paysager.

- 2^{ème} année
 - Approfondissement de l'intégration en milieu professionnel : 20 semaines à la MFR et 27 semaines en entreprise
 - Développement des compétences dans le domaine de la communication, de l'expression et dans les domaines techniques.

Les enseignements du cycle BTS :

Domaines généraux	Domaines techniques
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Traitement de données ✓ Anglais ✓ Technique d'expression et communication ✓ Economie sociale et juridique ✓ Technique information multimédia ✓ EPS 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Contexte d'aménagements paysagers ✓ Connaissance végétaux et gestion des espaces ✓ Techniques d'implantation et de construction ✓ Gestion technico-économique ✓ Elaboration d'un projet

Compétences, capacités professionnelles attendues :

- Prendre en compte les attentes des commanditaires et des usagers ainsi que les caractéristiques du site en vue des décisions d'aménagement.
- Assurer la mise en œuvre des techniques appropriées à la situation d'aménagement, en respectant la sécurité et l'environnement.
- Assurer la planification et la conduite des chantiers d'aménagements paysagers en sécurité et dans le respect des objectifs d'une gestion optimale.
- Assurer la gestion économique des chantiers.
- Participer au processus d'élaboration d'une proposition d'aménagement paysager.
- Mobiliser les acquis attendus du technicien supérieur en aménagement paysager pour faire face à une situation professionnelle.

Les possibilités de formations après le BTSa AP :

- Poursuite d'études en :

Licence pro aménagement paysager
Certificats de spécialisation
Licence infographie paysagère

- Insertion professionnelle :

Responsable de chantiers
Conducteur de travaux
Technicien bureau d'études
Technicien service espaces verts en collectivité
Technico-commercial jardinerie
Création d'entreprise

FRAIS DE SCOLARITE :

Statut apprenti : gratuité

FRAIS D'HEBERGEMENT ET RESTAURATION :

Semaine internat : 103,50 €

Semaine demi-pension : 56,50 €

Nous contacter :

171 chemin de la Vernée - 01960 Péronnas
Email : mfr.peronnas@mfr.asso.fr - Tél 04 74 21 55 14
www.mfr-peronnas.fr
Siret 779 337 377 00021 - APE 8532Z